

Tableau VI

Roulement de personnel et expérience dans
certaines bureaux des Affaires extérieures

1972-1975

<u>Bureau</u>	<u>Taux de roulement</u>	<u>Fonctionnaires avec expérience préalable</u>
Affaires de l'Europe	.84	16.9%
Affaires de l'Asie et du Pacifique	.81	36.7%
Affaires de l'hémisphère occidental	.84	13.6%
Affaires d'Afrique et du Moyen-Orient	.89	48.1%
Services consulaires	.93	36.1%
Affaires des Nations Unies	1.22	37.5%
Affaires de la défense et du contrôle des armements	1.07	31.0%
Affaires juridiques	1.50	80.9%
Affaires économiques et scientifiques	1.01	31.8%

Remarques:

1. Le taux de roulement a été calculé à partir du nombre de titulaires qui ont occupé chacun des postes pendant une période de trois ans. Ainsi, trois titulaires en trois ans donne un taux de 1.00, deux occupants en trois ans 1.50 et quatre occupants en trois ans 0.75.
2. Les chefs de Bureaux (Directeurs généraux) ont été exclus des calculs. Les agents de formation (SE 1(P)) ont été inclus.
3. L'"expérience" a été calculée à partir du nombre de fonctionnaires affectés dans les Bureaux pendant une période de trois ans qui avaient déjà travaillé dans la région ou dans le domaine dont s'occupe leur Bureau.